

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 mars 2024

Le 28 mars 2024, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille,

Etaients présents-es : délégués-es : 27

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
			La Forêt			
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt		X	
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours		X	JAIRE Eric
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais			
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais		X	VICECONTI Pierre
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais		X	DOUELLE Nadine
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais			
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais		X	
			Pithiverais			
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais	X		
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais		X	
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais			
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	SABY Cécile
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais			
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais		X	THOMAS Jean-Luc
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais			
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	GAUCHET	Dominique	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	LOISEAU Alain

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
			La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt			
M.	THIBAULT	Stéphane	La Forêt		X	
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours	X		CHAMOREAU Christophe
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais		X	
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais			
M.	BRUNEAU	James	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais		X	
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		BROSSE Anthony
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais		X	
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		BEVIERE Monique
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais			
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais	X		LAROCHE Pierre
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais	X		PILLETTE Luc
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret	X		ROUSSEAU Pierre
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Nombre de délégués-es : en exercice : 41 titulaires, 42 suppléants Quorum : 21 Présents : 27
26 sièges (20 titulaires et 6 suppléants mandatés), 1 suppléant.

Assistaient à la séance : Mesdames Véronique Aldicco, directrice du SITOMAP, Mélanie Desnous Gandrille, assistante administrative, Valérie Mollé, chargée des relations aux usagers et Franck Thiéblemont, référent biodéchets.

Madame Taliane N'Goma, journaliste à la République du Centre.

Monsieur Maximilien Régnier, journaliste au Courrier du Loiret.

Secrétaire de Séance : Monsieur Didier MONCEAU

Date de convocation : 18 mars 2024

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'Assemblée et la séance commence à 9h35. Il indique que le quorum est atteint.

Monsieur le Président ouvre la séance en rappelant que cette Assemblée générale a pour sujet principal le vote du budget.

Il présente l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'AG du 21 février 2024 et désignation du secrétaire de séance,
- Compte de gestion du receveur,
- Compte administratif 2023,
- Affectation du résultat,
- Budget primitif 2024,
- Contributions / produit attendu des collectivités,
- Autres affaires.

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 février 2024

Monsieur le Président propose l'adoption du procès-verbal des débats de l'Assemblée générale du 21 février 2024. Cependant, le Président précise que suite à la demande par mail de Madame Trémintin, Trésorière principale du Service de Gestion Comptable de Pithiviers qui est intervenue lors de cette séance, elle veut apporter la modification suivante sur le PV de la séance du 21 février 2024, à savoir « Elle cite des décisions prises à l'encontre des élus (service peu ou pas organisé) et des agents qui ont eu une amende pour défaut de contrôle ou ayant commis une faute » par « Elle cite **de la jurisprudence pour illustrer** des décisions prises à l'encontre des élus (service peu ou pas organisé) et des agents qui ont eu une amende pour défaut de contrôle ou ayant commis une faute ».

Monsieur Bouteille s'adresse aux membres de l'Assemblée générale afin de connaître s'il reste des remarques sur ce procès-verbal.

L'Assemblée générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

DECIDE,

-D'approuver le procès-verbal du 21 février 2024 avec la modification de Madame Trémintin.

Comme le veut la réglementation, Monsieur Bouteille demande à l'Assemblée qui veut se désigner pour être secrétaire de séance. Monsieur Didier Monceau se porte volontaire et l'Assemblée l'en remercie.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, Monsieur Bouteille tient à préciser qu'il y a eu des modifications depuis l'Assemblée générale concernant le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) du 21 février dernier.

En effet, depuis cette dernière, BGV a tenu son Assemblée générale pour le vote de son budget et notamment les contributions de ses syndicats adhérents ainsi que les recettes issues des ventes des produits à reverser aux syndicats. Il indique que les chiffres de BGV étant satisfaisants SITOMAP et en accord avec tous les membres du bureau, le produit attendu des collectivités membres sera calculé par un taux de 13.06% au lieu des 13.60% vu lors du ROB. Cette baisse du taux de 4 % permet de compenser l'augmentation des bases fiscales de 3.9%.

Après avoir présenté ce point, Monsieur Bouteille indique qu'il reviendra sur ce sujet lors du vote des contributions des collectivités adhérentes.

Compte de gestion du receveur 2023

Monsieur Bouteille donne la parole à Véronique Aldicco, directrice du SITOMAP pour commenter le compte de gestion du receveur.

Madame la Directrice excuse l'absence de Madame Trémintin, trésorière du Service de Gestion Comptable de Pithiviers et indique que dans le cadre des opérations de fin d'année, le SITOMAP est en lien avec la trésorerie.

Véronique Aldicco présente le compte de gestion du receveur 2023 et rappelle ce qu'a indiqué Madame Trémintin lors du ROB soit la concordance entre la balance et les comptes du syndicat. Aussi, la DGFIP a pu produire le compte de gestion.

Après s'être fait présenter le compte administratif 2023 les titres définitifs des dépenses à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant les résultats concordants du Compte de Gestion 2023 dressé par le Receveur et du Compte Administratif 2023,

L'assemblée générale,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

-D'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Enregistré sous le N°24 / 07

Le Président redonne la parole à Véronique Aldicco qui poursuit sur la présentation du compte administratif 2023.

Elle commente section par section les dépenses et les recettes. Elle fait également un comparatif avec 2022.

Elle rappelle le contexte de l'année 2023 soit une tendance fortement inflationniste qui se poursuit globalement en France. La hausse des prix de l'énergie et la difficulté à trouver des matières premières avec la hausse des coûts des fournitures marquent l'année 2023. Il est à noter également qu'environ une quarantaine de bacs appartenant au syndicat a été brûlée lors des émeutes de juin 2023.

Les faits marquants au SITOMAP, il y a eu une nouvelle gouvernance le 28 février 2023, la mise en application du règlement intérieur du personnel en mars 2023 mais aussi le changement de prestataire de collecte en juin 2023. A la même période, des administrés ont fait de nombreuses demandes pour le changement de capacité de bacs jaunes du fait du passage en C1. Deux appels d'offres ont été lancés, l'un concernant la fourniture et la livraison de composteurs et bioseaux et l'autre pour la sécurisation des 8 déchèteries du territoire. Le 1^{er} décembre, Franck Thiéblemont, référent biodéchets a été recruté pour un an dans un cadre de l'accroissement d'activité.

La mise en place de contrats territoriaux pour l'installation de filières REP pour un meilleur tri en déchèteries et la réflexion sur l'AMI pour faire revivre l'ex-centre de tri du SITOMAP ont été aussi d'actualité en 2023 au sein de la collectivité.

Les dépenses marquantes de l'année 2023 :

- les travaux en déchèteries : maintenance en fonctionnement au C615228 et C6156 avec les réparations de clôture, d'alimentation de bennes gravats et en dépenses d'investissement au C2158 : 14 820€ pour le nouveau portail de Loury, 47 000€ de RAR pour 2 quais gravats et 9 000€ pour 2 conteneurs maritimes,
- les frais d'études : au C62268 : 24 858€ pour AMO sur le marché de composteurs et étude pour le calcul du ticket de sortie du territoire,

- la fourniture de bacs : en dépenses d'investissement C2188 : 102 617€ avec un RAR de 105 191€,
- la fabrication et la fourniture de colonnes à verre : en dépenses d'investissement C2188 : 103 195€ avec un RAR de 85 467€.

La directrice passe ensuite au comparatif entre ce qui était prévu et réalisé au budget 2023. Elle montre un graphique, afin sans citer de chiffre, avoir un visuel sur l'année. On observe qu'en fonctionnement on a moins dépensé que prévu et que l'on a plus de recettes que prévu. En investissement les dépenses et les recettes de 2023 semblent à l'équilibre.

Les **dépenses de fonctionnement** sont divisées en 8 catégories. Il s'agit des dépenses budgétaires de la collectivité, que ces dépenses soient réelles (ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement à l'image notamment des dotations aux amortissements). Elles sont classées par ordre décroissant (de la dépense la plus élevée à la moins élevée).

- 1) Chap 65, qui est le plus marquant - Autres charges 5 480 136,32€ (liée à la part BGV qui représente à elle seule 97 % des dépenses globales de ce chapitre), 43,12% des dépenses,
- 2) Chap 011 charges à caractère général 6 468 038,25€, qui correspondent à environ 51% des dépenses,
- 3) Chap 042 opérations d'ordre 515 569,83€€ (dotation aux amortissements) soit 4,06% des dépenses,
- 4) Chap 012 le personnel 238 529,75€ soit 1,88% des dépenses,
- 5) Chap 66 charges financières 5 672,77€ soit 0,0045%,
- 6) Chap 67 charges exceptionnelles 1 000€.

Le syndicat n'a pas eu besoin de faire de virement à la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 12 708 996,92€. (En 2022, les dépenses s'élevaient à 12 347 979,87€) soit une hausse de 2,9% par rapport à l'an passé.

Les **recettes de fonctionnement** se divisent en 8 catégories réelles et d'ordre. Classées par ordre décroissant, de la plus élevée à la moins élevée :

- 1) Chap 74 : 12 850 094,25€ représente 97,76% des recettes (le produit attendu=10 861 823,59€ soit 82,63%).
- 2) Chap 74 : Le reversement CITEO représente 11,02% (1 449 185€).
- 3) Chap 74 : 539 085€ remboursement de BGV 4,10%.
- 4) Chap 75 : pro + ferraille 1,11% (146 252€),
- 5) Chap 75 : D3E (41 881€) + Eco mobilier (27 944€), soit 0,53%,
- 6) Chap 70 : Mise à disposition d'un agent à BGV (2 440,30€),
- 7) Chap 42 : Opération d'ordre (1 060,44 €).

Résultat de fonctionnement reporté : 6 953 323,28€.

Le total des recettes 2023 s'élève à 13 144 740,76€ (en 2022, les recettes s'élevaient à 13 485 486,58€) soit une hausse de 2,52% par rapport à 2022.

La directrice en vient donc à la synthèse 2023 de la section de fonctionnement et indique un excédent de 435 743,84€, auquel on rajoute le résultat de fonctionnement reporté, soit un excédent de 7 389 067,12€.

Véronique Aldicco se tourne vers l'Assemblée et demande s'il y a des questions.

Monsieur Luche l'interpelle pour demander pourquoi pour les recettes provenant d'Eco mobilier prévues en 2024, il est de 60 000€ alors que le SITOMAP a réalisé des recettes de l'ordre de 27 944€ en 2023. Véronique Aldicco précise que les deux semestres de 2023 ne sont pas encore comptabilisés en « exécuter 2023 » et que cela reste du prévisionnel.

En ce qui concerne **les dépenses d'investissement**, les catégories sont présentées par ordre décroissant :

- 1) Immobilisations corporelles : 289 216,90€,
- 2) Subventions d'équipements versées : 152 925,81€ qui ont été mandatés au SIRTOMRA pour la réhabilitation de la déchèterie de Neuville aux Bois car certains de nos administrés peuvent se rendre dans cette déchèterie,
- 3) Emprunt et dettes assimilées : 113 071,21€,
- 4) Immo incorporelles : 2 064€,
- 5) Opération d'ordre de transfert entre sections : 1060,44€.

Les dépenses d'investissement 2023 s'élèvent à 558 338,36€ (en 2022, les dépenses d'investissement s'élevaient à 513 650,45€), soit une augmentation de 8,70%. Les dépenses réelles sont moins importantes que celles prévues initialement sur l'année 2023. Cela est dû notamment aux procédures de marchés plus longues et qu'en 2023 le syndicat avait prévu les budgets pour diverses opérations pluri annuelles et que des démarches devraient aboutir en 2024. Les restes à réaliser aux chapitres 20 / 21 s'élèvent à 197 203,24€.

Pour les **recettes en investissement**, les opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements) s'élèvent à 515 569,83 €. Le FCTVA s'élève à 42 467,58 €. Le solde de la section d'investissement reporté est de 1 252 864,70 €.

Les recettes d'investissement 2023 s'élèvent à 558 037,41 € (en 2022 : 532 901,31 €), soit une hausse de 4,72 %.

Le déficit d'investissement émis en 2023 est de : -300,95 €, l'excédent d'investissement cumulé de fin 2023 s'élève à : 1 252 563,75 €.

En prévision d'affectation des résultats de l'exercice 2023, Madame Aldicco annonce, un excédent d'investissement de 1 252 563,75 € et un excédent en fonctionnement de 7 389 067,12 €. Le reste à réaliser est de 197 203,24 €.

Véronique Aldicco remercie Mélanie Desnous Gandrille pour tout le travail effectué en comptabilité car les opérations comptables en 2023 représentent un travail important, soit le traitement de 566 mandats, 528 titres, 854 pièces dématérialisées, des opérations comptables de fin d'année pour clore l'exercice et ouvrir le suivant. La directrice remercie également les services de la Trésorerie pour leur collaboration.

Le Président remercie l'ensemble du personnel pour le travail réalisé.

Afin de procéder au vote du compte administratif 2023, le Président quitte la salle.

Monsieur Nauleau, trésorier de séance et 1^{er} Vice-Président en charge des Finances, soumet le CA 2023 au vote.

Compte Administratif (CA) 2023

Le trésorier de séance, Monsieur Nauleau, 1^{er} Vice-Président, en charge des finances, présente le Compte Administratif 2023.

Le Compte Administratif du syndicat est établi conformément aux règles de la comptabilité M57 pour les communes de plus de 3500 habitants.

RESULTATS D'EXECUTION

PREVISION AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023						
	BP 2023	Total Emis 2023	Report résultat antérieur	Excédent/Déficit cumulé de fin 2023	Rattachement (Fonctionnement)	Reste à réaliser (Investissement)
Investissement + Fonctionnement						
Dépenses	22 426 099,72	13 267 335,28	0,00	13 267 335,28		
Recettes	22 426 099,72	13 702 778,17	8 206 187,98	21 908 966,15		
Solde (R-D)	0,00	435 442,89	8 206 187,98	8 641 630,87		
Investissement						
Dépenses	3 462 000,00	558 338,36	0,00	558 338,36		197 203,24
Recettes	3 462 000,00	558 037,41	1 252 864,70	1 810 902,11		0,00
Solde (R-D)	0,00	-300,95	1 252 864,70	1 252 563,75		-197 203,24
Fonctionnement						
Dépenses	18 964 099,72	12 708 996,92	0,00	12 708 996,92	27 709,42	
Recettes	18 964 099,72	13 144 740,76	6 953 323,28	20 098 064,04		
Solde (R-D)	0,00	435 743,84	6 953 323,28	7 389 067,12		
Excédent d'investissement		1 252 563,75				
RAR recettes		0,00				
RAR dépenses		-197 203,24				
		1 055 360,51				

pas de besoin de financement →

Report de l'excédent d'investissement :	1 252 563,75 Au chapitre R 001 . 2024
Report de l'excédent de fonctionnement :	7 389 067,12 Au chapitre R 002 . 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses des marchés de collecte et d'exploitation des déchèteries sont conformes aux prévisions.

Le plus gros poste de dépenses en fonctionnement est le coût du traitement par la contribution à BGV, soit 5 328 745,26 € (5 665 208,45 € en 2022).

Les dépenses de fonctionnement en 2023 s'élèvent à 12 708 996,92 € (12 347 979,87 € en 2022).

La TEOM constitue la principale recette du SITOMAP. En 2023, le syndicat a perçu 10 861 823,59 € (10 848 133,99 € en 2022).

Les recettes de fonctionnement en 2023 s'élèvent à 20 098 064,04 € (19 301 303,15 € en 2022).

SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2023, les dépenses d'investissement s'élèvent à 558 338,36 €, et les recettes d'investissement à 1 810 902,11 €.

Le trésorier de séance annonce en 2023 un excédent en fonctionnement de 7 389 067,12 € et un excédent d'investissement de 1 252 563,75 €. Le reste à réaliser est de 197 203,24 €.

L'Assemblée générale :

- constate les identités de valeur avec les résultats certifiés par le Receveur relatifs au report à nouveau, au résultat de l'exercice et aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

L'Assemblée générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

-D'approuver le Compte Administratif 2023.

Enregistré sous le N°24 / 08

Monsieur Bouteille revient dans la salle et remercie l'Assemblée de ce vote à l'unanimité.

Le Président laisse ensuite la parole à Véronique Aldicco pour la présentation du compte de résultat 2023.

La directrice commente l'affectation du résultat en informant les membres présents d'un report d'excédent d'investissement de 1 252 563,75 €, à inscrire au budget 2024 en R.001 et un report d'excédent de fonctionnement de 7 389 067, 12 € à inscrire au budget 2024 au chapitre R.002. Elle précise que tous ces montants ont été validés par le Service de Gestion Comptable de Pithiviers.

Elle redonne ensuite la parole à Monsieur Bouteille afin de délibérer sur ce compte de résultat 2023 et la délibération sera donc la suivante :

Affectation du résultat de l'exercice 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023, l'Assemblée générale décide de les affecter comme suit :

PREVISION AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023						
	BP 2023	Total Emis 2023	Report résultat antérieur	Excédent/Déficit cumulé de fin 2023	Rattachement (Fonctionnement)	Reste à réaliser (Investissement)
Investissement + Fonctionnement						
Dépenses	22 420 099,72	13 267 335,28	0,00	13 267 335,28		
Recettes	22 420 099,72	13 202 778,17	8 206 187,88	21 908 966,15		
Saldo (R-D)	0,00	435 442,83	8 206 187,88	8 641 630,87		
Investissement						
Dépenses	3 422 000,00	558 338,36	0,00	558 338,36		197 203,24
Recettes	3 422 000,00	558 037,41	1 252 864,70	1 810 902,11		0,00
Saldo (R-D)	0,00	-300,95	1 252 864,70	1 252 563,75		-197 203,24
Fonctionnement						
Dépenses	18 984 099,72	12 708 996,92	0,00	12 708 996,92	27 709,42	
Recettes	18 984 099,72	13 144 743,78	6 953 323,28	20 098 064,04		
Saldo (R-D)	0,00	435 743,84	6 953 323,28	7 389 067,12		
Excédent d'investissement		1 252 563,75				
RAR recettes		0,00				
RAR dépenses		-197 203,24				
		1 055 360,51				
pas de besoin de financement →						
Report de l'excédent d'investissement : 1 252 563,75 Au chapitre R 001 . 2024						
Report de l'excédent de fonctionnement : 7 389 067,12 Au chapitre R 002 . 2024						

Il est proposé **l'affectation du résultat** suivante :

- Report de l'excédent d'investissement soit 1 252 563,75 € au compte R001 (recettes d'investissement) du Budget Primitif 2024.
- Report de l'excédent de fonctionnement de 7 389 067,12 € au compte R002 excédent ordinaire reporté (recettes de fonctionnement) du Budget Primitif 2024.

L'assemblée générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

-De voter l'affectation du résultat selon la proposition.

Enregistré sous le N°24 / 09

Monsieur Bouteille propose de passer au BP 2024 et laisse la parole à la directrice pour « planter le décor » du budget 2024 qui a conduit aux orientations budgétaires qui seront présentées à la suite.

En fonctionnement, la Directrice explique que la collectivité va continuer la distribution de bacs jaunes de plus grande contenance ainsi que des bacs OMR du fait de l'extension des consignes de tri et du passage en C1 sur l'ensemble du territoire depuis le 5 juin 2023. Elle indique également que le SITOMAP fera des actions de communications notamment vis-à-vis de la distribution et de la bonne utilisation des composteurs. Elle informe également l'Assemblée du déploiement de plans d'actions liés aux biodéchets avec des réunions pour les demandeurs de composteurs et la distribution de la fourniture.

En investissement, les dépenses concernent, pour l'essentiel, la fourniture des composteurs et des bioseaux (elle précise qu'une première commande est passée et que le syndicat attend la réception à fin avril de 600 composteurs environ), l'achat de colonnes à verre, la fourniture de bacs jaunes et OMR, ainsi que la sécurisation des déchèteries et l'aménagement des locaux du SITOMAP et l'AMI.

La directrice laisse ensuite la parole à Monsieur Nauleau pour qu'il présente le budget primitif 2024 dans son ensemble. Monsieur Nauleau s'attarde sur le chapitre 012 du personnel pour indiquer que suite au retour des sondages des usagers pour l'obtention des composteurs, une équipe biodéchets devrait être recrutée durant l'année 2024 et ce chapitre intègre cette partie.

Monsieur Nauleau passe ensuite aux recettes de fonctionnement et comme l'a annoncé le Président en début de séance concernant le taux de TEOM, le SITOMAP propose une baisse du taux de -4 % par rapport au taux et donc le syndicat appliquera 13,06 % au lieu des 13,60 % initialement prévu. Le 1^{er} Vice-Président passe ensuite aux dépenses d'investissement budgétisées pour l'année 2024. Il informe l'Assemblée que 4 000 à 5 000 personnes ont répondu aux sondages pour l'obtention d'un composteur et que le cabinet d'études, Environnement & Solutions avait prévu la distribution de 17 000 composteurs. Il indique que cette somme était déjà prévue dans le budget 2023 car le syndicat a la logique de faire des investissements pluri annuels et que cet argent n'a pas été dépensé l'an dernier suite au recours effectué par une société qui a déposé un référé et que cette dernière a été déboutée par le tribunal. Ces investissements se feront dans le courant de l'année 2024 et suivant. Au niveau de l'appel à candidatures pour faire revivre l'ex centre de tri, la société SUEZ a reçu 4 candidatures et afin de mettre aux normes l'ex centre de tri une somme a été allouée pour l'aménagement des locaux (sanitaires, bureaux, ...).

Pour les recettes d'investissement, il n'y a rien à signaler.

Monsieur Nauleau indique que les étapes suivantes seront les travaux à réaliser en fonction du projet retenu au sein des locaux du syndicat ainsi que la gestion des biodéchets. Il indique aussi que le SITOMAP représente 50 % de BGV. La société PAPREC Group a repris la Délégation de Service Public qui se terminera en 2027. Il faut dès maintenant anticiper le devenir de BGV.

Monsieur Bouteille reprend la parole pour demander s'il y a des questions. Monsieur Viceconti se questionne quant à l'avenir de BGV car il gère le site d'incinération. Ce à quoi le Président répond que l'usine d'incinération n'est pas remise en cause, c'est un bel outil qui fonctionne. Ce qui est à réfléchir c'est le statut de BGV. Doit-il se transformer en Société d'Economie Mixte par exemple ? Monsieur Nauleau explique que BGV a 3 adhérents depuis 2003. Les besoins de chacun ont depuis évolué notamment à cause de la fermeture du centre de tri. Pour le SIRTOMRA, son territoire est

plus proche de Saran, le SMETOM apporte ses déchets sélectifs dans l'Essonne. Il est logique ainsi de réinterroger BGV et son avenir.

Monsieur Dujardin demande la parole et s'interroge si l'arrêt de BGV et donc de l'usine est envisagé. Messieurs Bouteille et Nauleau répondent par la négative, l'outil n'est pas remis en cause.

Monsieur Luche demande si les membres de BGV doivent attendre l'échéance de 2027 (DSP) avant de prendre une décision. Monsieur Nauleau répond par l'affirmative car c'est un arrêté du Préfet. Il explique que la décision doit être prise par l'Assemblée délibérante de BGV en 2027. Les membres actuels peuvent étudier une solution mais pas en prendre acte.

Messieurs Nauleau et Bouteille indiquent aux membres de l'Assemblée que l'usine a toujours de l'avenir car elle produit de l'énergie.

Monsieur Nauleau laisse ensuite la parole à Monsieur Bouteille afin de passer au vote du BP 2024.

BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Président présente le Budget Primitif élaboré pour l'année 2024.

En fonctionnement, il est prévu 6 690 000 € de prestation de collectes avec en plus dans le compte 611 une prévision d'excédent. La recette du remboursement de BGV est estimée à 897 381 €.

Les recettes prévoient le report de l'excédent de fonctionnement. La recette des contributions des adhérents est inscrite à 10 906 619 € suite aux discussions des membres du bureau durant lesquelles il a été décidé que le SITOMAP compense l'augmentation des bases fiscales de 4 %. Le taux unique, passe donc à 13,06 %.

La section de fonctionnement est équilibrée à 19 497 762,12 €.

En investissement, l'achat de composteurs et de bioeaux, l'achat de bacs jaunes et OMR, l'achat de colonnes à verre, le démarrage des travaux de sécurisation en déchèteries et l'aménagement des locaux de l'ex-centre de tri dans le cadre de l'Appel à Projets sont prévus en 2024. Les restes à réaliser s'élèvent à 197 203,24 € et concernent les dépenses d'investissement engagées en 2023. La section d'investissement est équilibrée à 4 141 889,13 €.

L'Assemblée générale,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE**

D'approuver le Budget Primitif 2024 dont l'équilibre s'établit à :

-> 19 497 762,12 € en section de fonctionnement,

-> 4 141 889,13 € en section d'investissement.

Enregistré sous le N°24 / 10

Le Président passe ensuite aux contributions des collectivités, concernant le produit attendu pour 2024. Il affirme à nouveau que la construction du budget 2023 s'est établie en tenant compte que le SITOMAP compense l'augmentation des bases fiscales de 3,9 % et que le taux unique en 2024, sera de 13,06 %.

Il énonce pour chaque collectivité membre, la contribution attendue.

Madame Ragobert s'interroge car suite à la distribution du feuillet concernant le détail des contributions des collectivités membres du syndicat par commune, le montant indiqué pour sa commune (Nibelle) n'est pas le même que celui de son Cerfa 1259. La directrice lui répond que ces chiffres ont été communiqués par les Communautés de Communes et en l'occurrence pour sa commune, celle du Pithiverais Gâtinais mais que les équipes du SITOMAP vont se renseigner auprès des services compétents au sein de cette Communauté de Communes.

Monsieur Bouteille passe au vote et la délibération est la suivante.

Contributions/produit attendu des collectivités adhérentes

Conformément aux statuts du syndicat en date du 7 juin 2022,
Vu le budget primitif du syndicat pour l'année 2024,
Vu le rapport des dépenses prévisionnelles d'amortissement, de gestion et d'exploitation du service d'élimination des ordures ménagères présenté par le Président,

L'Assemblée générale,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE :

-De fixer les contributions des adhérents d'un montant total de 10 906 619,00 € réparti comme suit :

CC PITHIVERAIS :	4 116 936,06 €
CC PITHIVERAIS GATINAIS :	3 551 961,76 €
CA ETAMPOIS SUD ESSONNE :	622 379,39 €
CC GATINAIS VAL DE LOING :	190 805,42 €
CC LA FORÊT :	1 254 365,72 €
CC PLAINE DU NORD LOIRET :	840 808,29 €
CC PAYS DE NEMOURS :	329 362,36 €

Enregistré sous le N°24 / 11

Autres affaires

Bilan des encombrants :

Monsieur le Président tient à faire un bilan de la collecte des encombrants qui s'est déroulée sur le premier trimestre 2024.

Plusieurs élus présents à la séance, notamment Madame Ragobert, maire de Nibelle et Monsieur Viceconti, maire de Dadonville, sont d'avis d'arrêter ce mode de collecte. Monsieur Bouteille, le Président, maire délégué des communes de Mainvilliers et de Nangeville, 8^{ème} adjoint à la ville de Malesherbes indique que la collecte est désastreuse sur cette dernière et Monsieur Viceconti de rajouter que sur Dadonville, c'est catastrophique (de nombreux cartons sont trempés et sont à même le sol et différents objets volent au vent et les services techniques de la commune ont mis 4 jours pour tout ramasser les détritrus).

Monsieur Bouteille reprend la parole et propose de mettre en place une commission sur la collecte de ces encombrants. Il s'adresse à l'Assemblée pour demander qui souhaiterait en faire partie. Messieurs Chamoreau de Buthiers, Choffy de Boisseaux, Dubois de Méréville, Dujardin d'Egry, Ronceray de Rebréchien et Viceconti de Dadonville se proposent pour trouver des solutions pour la collecte des encombrants pour les années à venir.

La collecte :

Monsieur Viceconti demande la parole afin d'informer que sur sa commune par deux fois les bacs jaunes sont pris par le camion de collecte mais pas les bacs noirs d'ordures ménagères.

Le Président donne la parole à Valérie Mollé, en charge de la relation avec les usagers pour qu'elle s'exprime sur le sujet. Elle indique à monsieur le Maire qu'il ne faut pas hésiter à appeler le syndicat pour qu'il puisse faire remonter au prestataire de collecte afin de comprendre pourquoi les bacs n'ont pas été collectés.

Aussi, Monsieur Bouteille précise qu'un suivi est en cours pour savoir si la collecte se déroule mieux. En règle générale, les membres présents indiquent en effet que cela se passe mieux (moins d'oubli de bacs, de rues, ...). Monsieur Monceau intervient pour informer l'Assemblée que les mairies vont avoir prochainement les éléments de tournées des collectes de leur territoire. Ces éléments aideront les communes à connaître le trajet du camion et à peu près les horaires de passages (horaires non

contractuels). Cela permettra de répondre aux administrés en cas de réclamation si besoin. Ils précisent que ces éléments sont confidentiels et en aucun cas à transmettre aux administrés. Madame Ragobert tient à souligner le manque de soin apporté au maniement des bacs et Monsieur Bouteille de confirmer qu'il subsiste encore de nombreuses casses de bacs (de l'ordre de 25 % sur la totalité des bacs changés au mois de mars 2024).

Pneus :

Monsieur Bouteille informe l'Assemblée pour indiquer que le SITOMAP a envoyé un message par mails, puis une relance, afin de connaître les besoins des communes pour la collecte des pneus, comme cela avait été fait il y a deux ans au syndicat. Il informe les membres que beaucoup de mairies ne répondent pas à ce sondage.

En fonction du recensement de cette enquête, il indique que le syndicat verra où placer les différentes bennes pour la collecte de ces pneus (regroupement de plusieurs communes sur une benne à pneus). Il rappelle que cette collecte est exclusivement réservée aux communes qui ont eu en dépôt sauvage des pneus. En aucun cas, elle concerne les administrés. Le prestataire de collecte installera des bennes qui ne seront pas accessibles au public. Monsieur Monceau se chargera avec le prestataire de prévoir les emplacements des bennes. Leur communication se fera ultérieurement. En attendant, le Président insiste auprès de chacun pour répondre au message même s'il n'y a pas de pneus à collecter.

Point composteurs collectifs :

Monsieur Bouteille laisse la parole à Franck Thiéblemont, référent biodéchets quant à l'enquête envoyée en mairies.

Il indique que :

- 51 communes ont répondu à cette enquête sur 90 communes,
- 42 communes ne veulent pas de composteurs collectifs,
- 9 communes souhaitent un composteur collectif.

Un travail sera fait avec ses communes volontaires afin de créer de l'émulation sur le territoire.

Aménagement du temps de travail :

Monsieur Bouteille indique qu'il souhaite qu'un dossier sur l'aménagement du temps de travail soit présenté en CST. Une fois la décision du comité rendue, le sujet sera étudié en réunion du bureau afin de délibérer.

Aucune question n'étant plus posée, Monsieur Bouteille rappelle l'Assemblée générale du rapport annuel 2023 qui aura lieu mi-juin 2024.

La séance est levée à 11h10.

Le secrétaire de séance,
Didier Monceau



SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITRIVIERS

Le Président du SITOMAP,
Erick Bouteille



